



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

La municipalité de Crabtree a, le 10 juillet 2023, adopté la résolution numéro 2023-1007-215 demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de changer le nom de la municipalité en celui de « Ville de Crabtree » et de décréter le changement de régime afin qu'elle soit dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication de l'avis, faire connaître par écrit au ministre son opposition à la demande de changement de nom et de régime.

Les oppositions doivent être transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Donné à Crabtree, ce 19 juillet 2023

Joanie Lagarde
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Joanie Lagarde**, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 19 juillet 2023 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juillet 2023.


